

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2023

Excusés : J. Gallin-Martel (pouvoir à C. Sondaz), D. Rahis (pouvoir à p. Bonnaire), I. Groussol (pouvoir à N. Paccini), A. Talbot (pouvoir à J.P. Mailles), X. Francisco.

Secrétaire de séance : N. Yvrard

Choix d'une entreprise pour réfection du sol du gymnase : suite aux réunions et visites techniques organisées, il est proposé d'installer un sol GERFLOR de type polyvalent au gymnase. Ce dernier sera posé par l'entreprise ST GROUP pour un montant de 66 132,00 € HT (79 358,40 TTC). (Unanimité)

Extension de la déchetterie : il est proposé de signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal au SMND pour le projet d'extension de la déchetterie. De nombreuses questions restent posées relatives notamment à une contrepartie particulière du SMND pour la mise à disposition du terrain, à la justification de l'utilisation de cette parcelle pour améliorer le service rendu à la population, à la situation en zone rouge RC au PPR. Au vu des questions, Monsieur le Maire propose de représenter la question au prochain conseil municipal.

Projet renouvellement du bail pour le pylône ORANGE/TOTEM à NIVOLAS VERMELLE : la commune a signé un bail avec Orange/Totem en 2012 pour l'occupation d'un terrain sis Lieu-dit La Plaine. Cette occupation est motivée par l'implantation et l'exploitation d'équipements techniques (station relais de télécommunication). A la demande d'Orange/Totem, il est proposé de renouveler la convention initiale pour une période de 12 ans. (Unanimité)

Choix du cabinet pour réaliser l'audit énergétique du gymnase : suite à l'appel à candidature, deux entreprises ont déposé un dossier pour l'audit énergétique du gymnase. La société KAELO (9849 € ttc) et la société Thermi-Fluides (6540 € tc). Les deux propositions respectent le cahier des charges de l'ADEME. Le rapport qualité/prix est favorable à l'entreprise Thermi-Fluides. Il est donc proposé de choisir l'entreprise Thermi-Fluides pour l'audit énergétique du gymnase. Cet audit bénéficiera d'une subvention de 50% de l'ADEME. (Unanimité)

Labellisation « ville fleurie » : la commune a reçu comme chaque année une demande de reconduction du label « ville fleurie » ; cela consiste à une adhésion annuelle de 175 €. Outre la question immédiate du Label, le bureau municipal souhaite porter en conseil municipal le débat sur le fleurissement et d'embellissement de la ville.

Le constat est fait que les ressources en eau viennent à manquer et cela peut questionner l'embellissement actuel basé essentiellement sur le fleurissement.

Après avis de tous les conseillers présents, il ressort que le Conseil Municipal souhaite poursuivre le fleurissement, mais de le faire évoluer afin d'être moins consommateur en eau, à travers un choix de plants différents et d'autres techniques d'embellissement. En revanche, à l'unanimité, l'adhésion à la labellisation « Ville-Fleurie », n'apparaît pas utile.

Grange de Sérézin : après négociation, la Mairie a obtenu l'accord oral de vente de la Grange (sise 18 route de Sérézin) à 22 500 €. Pour rappel, la Grange a été préemptée en mai 2018 (15 000 € + frais de notaire de 1435,78 € / contenance : 93 centiares). La signature interviendra après le délai des 5 ans suivant la préemption, soit à partir du mois de juin 2023. Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer les actes de vente notariés. (Pour : 18, abstentions : 4)

Echange sur le budget 2023 : le budget 2023 est contraint par des charges de fonctionnement

supplémentaires (charge à caractère général principalement) qui sont notamment dues à l'inflation sur les produits courants et l'augmentation de 100 % du coût des énergies (électricité/gaz). Cela vient s'ajouter à la baisse de la DGF qui a perdu 80% de sa valeur en 6 ans, et au prélèvement au titre du FPIC : la commune était contributrice de 35 000€ et elle devient contributrice de 41 000€ en 2023.

Cela impacte directement le potentiel d'autofinancement communal, ainsi que la mobilisation budgétaire pour les opérations d'investissement.

Après discussion, il apparaît que le budget 2023 pourrait être présenté avec une augmentation du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 3%.

Information sur le projet du groupe Santé-Alpes : Ce groupe recherche un terrain afin d'implanter une maison médicale privée. Ce groupe sera mis en relation avec SARA-Aménagement.

Information sur la Mutuelle Communale : Une réunion publique d'information sera tenue par « Mutualp » le lundi 5 avril 2023 à 18h

Demande de subvention à la FFF (Fédération Française de Football) pour la réfection de l'éclairage du Stade des Mûriers : La commune a déjà délibéré en décembre, mais il fallait attendre l'Avis d'Accord Préalable de la Fédération qui a été obtenu récemment. (Unanimité)

Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la réfection de l'éclairage du Stade des Mûriers. (Unanimité)

Déclarations préalables :

Oumbarka Asloum : parcelle B 6, en zone Uc au PLU, pour installation d'une protection des moteurs des chambres froides en extension d'un bâtiment existant au 495, rue du Lac.

Ali Osman Ayyilidiz : parcelle AH 438, en zone Uc au PLU, pour aménagement de deux logements dans une maison existante, 3711 RD 1085. Attente de pièces complémentaires.

Sébastien Burnol : parcelle AE 722, en zone Ua au PLU, pour isolation thermique par l'extérieur d'un logement existant, 128, route de Sérézin.

Frédéric Arbid : parcelle AH 365, en zone Ub au PLU, pour extension de 7,5m² et création d'une fenêtre sur une maison d'habitation 96, Allée de la Soie.

Permis de construire :

Hatice Civan : Parcelle AB 325, en zone Ua au PLU, Bg1 au PPR, pour construction d'une maison individuelle sur une parcelle « aux jardins de Berlioz »

SCI IK : parcelle AB 363p, en zone UbOA1 au PLU, bleu Bc au PPR, pour modifier les espaces de circulation, l'ajout d'une place de stationnement, une clôture et les espaces verts, Rue de Boussieu.

SAS Novat Home : parcelle AE 49, en zone Ua au PLU, pour changement de destination d'une partie de la maison existante et création d'une porte d'entrée, 42 impasse des Acacias.

Autorisation de travaux :

SARL le Clos du Vernay : en zone Ui au PLU, pour déclassement d'un bâtiment ERP 475, rue du Vernay.

